

La photographie à l'Exposition Universelle internationale de Paris en 1889 [suite et fin]

Autor(en): **Pricam, È.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse de photographie**

Band (Jahr): **2 (1890)**

Heft 4

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-523833>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nière cause: état de l'objectif, reste à trouver, croyons-nous, et nous nous proposons de chercher à approfondir cette question.

Auguste et Louis LUMIÈRE.

La photographie
à l'Exposition Universelle internationale de Paris
en 1889.

(Suite et fin.)

Parmi les services administratifs qui figuraient au Champ de Mars comme exposants dans la classe XII il est juste de citer en première ligne la Préfecture de Police. Le service photographique de cette administration rend en effet de grands services, et c'est avec un vif intérêt que nous avons pu visiter en détail l'installation de ses laboratoires et ses ateliers. Dans le pavillon de la Ville de Paris étaient exposés les spécimens des diverses branches d'activité des photographes de la Préfecture, entr'autres une remarquable collection de vues et d'intérieurs des divers établissements pénitentiaires, parmi lesquels celui de Villers-Cotterets, ancienne demeure royale transformée en dépôt de mendicité, fort intéressant au point de vue architectural. On trouvait également dans cette exposition une collection de photographies de malfaiteurs figurant sur les fiches du service d'anthropométrie.

Le service photographique est mis en réquisition pour les travaux les plus variés. Aussitôt un crime signalé, les photographes de la Préfecture se rendent sur le théâtre de l'événement, et reproduisent avec soin tous les détails qui pourront plus tard aider à l'instruction, ou rendre plus faci-

le pour les jurés la compréhension des détails renfermés dans un acte d'accusation. L'état des lieux, la position du cadavre, des meubles, etc., sont fixés d'une manière indélébile et peuvent souvent permettre de reconstituer une scène sur laquelle les témoins ou les acteurs ne peuvent ou ne veulent donner les détails que désire la Justice.

Les traits des prévenus sont également reproduits dans l'atelier de la préfecture, et le service photographique dirigé par M. Bazard se trouve intimément uni au service d'anthropométrie créé et dirigé par M. le Dr Al. Bertillon. Nous croyons que quelques détails sur ces deux services pourront intéresser le lecteur, car la lutte incessante de la société contre les malfaiteurs a une importance que chacun peut apprécier.

Les locaux sont situés dans les combles du Dépôt de la Préfecture. On y parvient par un escalier en colimaçon qui se trouve dans une des tours de cette ancienne prison. En arrivant au terme de cette ascension, on pénètre dans la salle d'attente garnie chaque matin d'un public aussi nombreux que varié d'aspect. Depuis le « pâle voyou » à casquette de soie, ramassé sous les ponts, jusqu'au gandin élégant arrêté pour escroquerie ou vol à la tire, tous les genres de vêtements et tous les types de physionomie sont mêlés dans cette salle où, sous la surveillance paternelle des gardes républicains, chacun attend son tour pour passer dans la salle suivante qui est celle où se pratique la mensuration anthropométrique. Le prévenu introduit dans cette salle doit enlever ses chaussures et son habit, puis il est procédé au relevé des diverses mesures qui doivent constituer sa « fiche » et permettre de le reconnaître en tous temps si sa malchance ou plutôt ses méfaits le remettraient de nouveau entre les mains de la Justice. Au moyen d'un compas d'épaisseur l'opérateur mesure la hau-

teur et la largeur de tête, puis avec un compas à glissière il est pris mesure de la hauteur et de la largeur de l'oreille droite ainsi que de la longueur du doigt auriculaire gauche et du médium droit, la longueur du pied gauche et de la coudée gauche.

Le patient est ensuite placé contre le mur, et au moyen d'une toïse mobile il est procédé à la mensuration de la hauteur totale du corps, de la longueur du buste et de l'envergure des bras; pour terminer, l'opérateur plaçant son sujet sous un jour venant d'en haut examine la couleur des yeux. Il est également pris note des signes particuliers que peuvent présenter les individus, tels que cicatrices, taches, tatouages, etc. Toutes ces mesures et indications sont au fur et à mesure dictées au greffier qui prépare ainsi la « fiche », petite feuille de carton sur laquelle sont imprimées les diverses rubriques, que viennent compléter les chiffres relevés sur les prévenus.

Le procédé du D^r Bertillon est basé sur le fait que toutes ces mesures demeurent invariables pendant la durée de l'existence de l'homme. Seules la taille et la dimension de l'oreille peuvent subir un léger changement. La première par suite de l'affaissement du corps amené par l'âge. La deuxième peut légèrement augmenter à partir de l'âge de 40 ans. Quant aux autres mesures relevées, elles restent sans changement appréciable et, chose singulière, ne peuvent se rencontrer réunies d'une façon identique sur deux individus différents, ce qui est une garantie absolue de l'efficacité de ce mode d'identification.

Les fiches sont placées dans des cartons dits cabriolets pouvant en contenir environ 500 chacun; ces cartons sont disposés dans des armoires et divisés d'après un système fort ingénieux qui permet d'exécuter les recherches avec

une grande rapidité, malgré le nombre énorme de documents réunis.

La description de cet arrangement nous entraînerait un peu loin et sortirait du reste du cadre de ce journal. Qu'il suffise de constater que trois ou quatre minutes au plus sont nécessaires pour retrouver la fiche d'un récidiviste, en prenant pour base des recherches les mensurations prises sur l'individu soupçonné de dissimuler son identité ou de chercher à se servir d'un état civil d'emprunt. Ce procédé absolument infallible rend des services immenses, et il serait à souhaiter de le voir adopté par tous les gouvernements réellement désireux de réprimer le vice et d'éviter surtout les erreurs judiciaires.

Après la mensuration vient la prise de la photographie si la chose est reconnue nécessaire. Il est à remarquer que tous les personnages arrêtés ne sont pas photographiés. Seulement les cas jugés les plus importants sont soumis à cette formalité. Le motif de cette regrettable inégalité provient des exigences pécuniaires. Le budget de ce service est si congru qu'il ne permet pas de luxe et que les opérateurs sont obligés d'effectuer des prodiges d'économie pour ne pas dépasser les faibles ressources dont ils disposent.

L'atelier situé près de la salle de mensuration est meublé de la façon la plus sommaire; une chaise et l'appareil photographique en constituent les seuls ornements. Comme il importe que les spécimens soient d'une proportion uniforme ces deux engins sont placés à demeure; la chaise est montée sur le pivot fixé dans le parquet, et le pied de l'appareil photographique vient se buter contre deux tasseaux qui l'empêchent d'avancer au delà de la distance voulue. Cette distance est calculée de façon à ce que 20 cm. de l'original donnent 3 cm. sur le verre dépoli

de l'appareil. Le sujet est pris deux fois. La 1^{re} pose donne la face et la 2^{me} le profil complet. Il est bien entendu que toute retouche est rigoureusement prohibée puisqu'il importe de conserver les moindres traits et même les petits défauts caractéristiques de chaque individu. L'opération devant se renouveler un grand nombre de fois chaque jour, il importe de simplifier les mouvements et d'économiser les allées et venues des opérateurs.

A cet effet, la paroi séparant la galerie de pose du laboratoire est percée d'une ouverture dans laquelle passe un tiroir à deux compartiments qui peut s'ouvrir du dedans et du dehors.

L'opérateur chargé de la pose trouve en ouvrant le tiroir de son côté le châssis contenant la plaque sensible dans le compartiment de droite. L'opération terminée il remet le châssis dans le compartiment de gauche.

Le préparateur qui se tient dans le laboratoire retire la plaque impressionnée, la place dans une boîte à rainures et la remplace par une plaque fraîche.

Le travail continue ainsi très rapidement et sans interruption. Pour éviter les erreurs chaque détenu en posant est numéroté; le numéro se place dans une tige métallique à la hauteur de la poitrine du sujet et se photographie avec lui.

Fort peu de détenus se refusent à se laisser photographier, et le petit nombre de ces récalcitrants est photographié ensuite par un ingénieux moyen qui fait partie des « ficelles » de ce service.

Le développement des clichés se fait à l'oxalate de fer. A côté de la galerie de pose se trouve un local destiné spécialement aux reproductions de papiers, manuscrits, photographies envoyées par les polices étrangères, etc. La chambre noire destinée à ces reproductions est montée

sur une table graduée indiquant la distance à laquelle l'appareil doit être placé pour obtenir une reproduction à une échelle déterminée. Il n'est par conséquent pas nécessaire de mettre au point et l'on évite de longs tâtonnements, chose précieuse dans ce genre de travail où le gain du temps est une grande considération. Dans cette même pièce il est procédé à la photographie des mains dont M. le Dr Bertillon possède déjà une collection assez nombreuse. Il est en effet fréquemment important pour la constatation de l'identité d'un prévenu d'examiner ses mains. L'exercice de certains métiers produit des déformations spéciales, ou marques professionnelles qui facilitent dans une grande mesure les constatations judiciaires.

Le tirage des positifs se fait pour les petites quantités par le procédé habituel au chlorure d'argent. Il arrive parfois cependant qu'un grand nombre d'épreuves doit être livré dans un temps très court. Il est nécessaire dans ce cas d'avoir recours au papier émulsionné. M. Bertillon a imaginé un dispositif très ingénieux pour arriver à produire le plus grand nombre possible de copies, en un temps déterminé.

A cet effet on a ménagé entre deux des laboratoires une ouverture carrée exactement de la dimension du châssis-presse employé ; cette ouverture est munie d'une sorte de cadre à coulisse garni d'un verre rouge pouvant monter et descendre devant l'ouverture au moyen d'une corde et d'une poulie actionnée par une pédale placée sous le pied de l'opérateur. Dans un des laboratoires se trouve, en face de la petite fenêtre un bec de gaz muni d'un fort réflecteur. L'opérateur place le châssis-presse contenant le cliché et le papier sensible devant l'ouverture, dont il occupe exactement l'espace, puis, agissant sur la pédale il lève le verre rouge et permet ainsi à la lumière

du gaz d'agir sur le papier sensible; laissant ensuite retomber le verre rouge, il enlève le papier impressionné et le remplace par un nouveau. Pour aller plus vite on emploie souvent plusieurs clichés du même sujet et un aide ne fait que charger et décharger les châssis que l'opérateur expose devant la source lumineuse.

On peut de la sorte produire en quelques heures un nombre considérable d'épreuves. Le développement est effectué simultanément avec le tirage.

La seule partie de l'atelier où règne le pinceau de l'artiste est un petit cabinet où un peintre s'occupe à reproduire d'après nature les yeux des détenus lorsqu'ils présentent des particularités intéressantes. Ces yeux peints à l'aquarelle sur de petits disques de carton sont ensuite fixés au moyen d'un vernis spécial dans l'intérieur de globes de verre affectant la forme de l'œil. Une fois terminés ils imitent cet organe d'une manière parfaite. La collection normale des yeux, observés à la Préfecture comprend environ 30 variétés toutes parfaitement déterminées. Il y a en outre un certain nombre de types qui ne se rencontrent que très rarement.

La photographie tout en rendant de grands services à la Justice n'est cependant pas un aide infailible et elle demande dans bien des cas à être appuyée par les mensurations anthropométriques. Certains malfaiteurs en effet arrivent à se « *faire une tête* » si différente d'une année à l'autre que toute reconnaissance devient presque impossible. Nous avons pu voir trois photographies du même sujet prises à trois époques fort rapprochées et qui nous paraissaient représenter trois personnages absolument différents et n'ayant aucun rapport avec le récidiviste dont elles devaient reproduire les traits.

Seules, les cotes anthropométriques n'avaient pas varié

et prouvaient d'une façon irréfutable qu'on avait affaire à un seul et même individu.

Le personnel des deux sections se compose de 16 agents détachés du service de la sûreté et d'un inspecteur ayant autorité sur les deux sections.

Nous devons particulièrement remercier M. le Dr Bertillon pour l'obligeance avec laquelle il nous a fait les honneurs de la remarquable organisation qu'il a fondée et qu'il dirige avec un zèle infatigable. Grâce à sa persévérance il a su écarter les obstacles que la routine opposait à l'adoption de son système et s'est par là acquis des titres incontestables à la reconnaissance de l'humanité.

É. PRICAM.

Plaques sensibles 13 × 18
à cinquante centimes la douzaine.

Y a-t-il beaucoup d'amateurs qui, en Suisse, aient essayé de préparer eux-mêmes leurs plaques sensibles. Je l'ignore. Tout ce que je sais c'est que lorsque j'annonçai que j'allais préparer des plaques, mes collègues me rirent au nez.

Je trouvai dans divers ouvrages une quantité de formules, j'en choisis deux pour essais et me rendis compte à mon grand étonnement qu'avec 1 fr. 50 je pouvais couvrir 3 douzaines de plaques 13 × 18. Des deux formules d'émulsion choisies (que je réussis du premier coup) je choisis une formule recommandée par le Dr Eder et je puis dire que les résultats obtenus ont été parfaits. Tout amateur ayant le temps, peut avec 1 fr. 50 à 2 fr. en faire